

VILLE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

# MON & ENFANT SON ANNÉE SCOLAIRE

23/24



.....  
**JEAN CAYRON**  
Maire de Roquebrune-sur-Argens



# le MOT DU MAIRE

En ce mois de septembre, une nouvelle rentrée vient de s'effectuer dans de très bonnes conditions au sein des écoles roquebrunoises, comme j'ai pu le constater lors de mes visites aux Issambres, à La Bouverie, comme au Village, et ce, grâce à l'implication sans faille du personnel municipal.

A l'ouverture des portes de nos établissements, une nouvelle rentrée marquée, comme prévu, par une légère baisse des effectifs dans nos écoles à savoir un total de 1491 élèves inscrits, soit une vingtaine d'élèves de moins qu'en 2022/2023.

Dans la continuité de l'année dernière, la municipalité a poursuivi activement une politique éducative ambitieuse avec la mise en place, dans le cadre de son Projet Educatif de Territoire, d'une offre globale à destination des enfants et adolescents avec :

- 6 centres de loisirs pour les maternelles et élémentaires répartis sur tous les pôles de la commune dont la fréquentation ne cesse de croître.

- 3 maisons des jeunes pour les 12-17 ans.

- 1 maison des services et de la jeunesse pour les 15-25 ans qui, en partenariat avec la Mission Locale Est-Var, accompagne l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle des usagers.

- Une école municipale des sports : avec la création d'un nouveau groupe pour les adolescents.

- Trois bases d'activités thématiques : pleine nature à la Bouverie, nautique aux Issambres et une résidence culturelle en partenariat avec Metiss'Art au Perrussier, en complément des centres de loisirs durant les différentes vacances scolaires.

- Cet été nous avons également expérimenté avec succès la mise en place d'une colonie de vacances en Ardèche. 96 jeunes roquebrunois de 9 à 15 ans ont ainsi pu bénéficier

de ce séjour encadré par nos animateurs jeunesse et éducateurs sportifs municipaux.

Devant le succès remporté par ce séjour, l'offre sera reconduite l'année prochaine, sur la période du mois de juillet 2024. Ceci afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes roquebrunois de bénéficier du changement d'air et de vacances en pleine nature.

Ces actions fortes sont impulsées dans la continuité du Projet Educatif de Territoire élaboré par notre équipe municipale : un signal fort en faveur de notre jeunesse, articulé grâce à la mobilisation de toutes les ressources nécessaires au profit de nos jeunes sous forme d'un projet global.

Autant de décisions qui permettront aux élèves, au corps enseignant, au personnel municipal, aux associations, sans oublier les parents, de démarrer cette année scolaire sous les meilleurs auspices.

L'année 2024 sera aussi marquée par la concrétisation d'un projet de plus grande ampleur avec le démarrage des travaux du groupe scolaire de la Bouverie, d'une nouvelle crèche et la création d'un Pump Track sur la Base nature de la Bouverie.

Enfin, promesse est prise que d'ici l'été prochain les centres de loisirs seront déplacés en dehors des groupes scolaires, afin que les enfants roquebrunois n'aient pas l'impression de passer leurs vacances à l'école.

Pour que tous les jeunes roquebrunois puissent bénéficier de vacances et de loisirs, des aides peuvent être accordées par le C.C.A.S.

Parce que nos jeunes écoliers sont les citoyens de demain, il est du devoir de tous d'œuvrer collectivement pour la qualité de leur éducation et de les accompagner en leur offrant les meilleures conditions d'apprentissage.

A bientôt, très bonne rentrée à tous !

## LA SEMAINE ET SES TEMPS PERISCOLAIRES

### L'accueil avant et après l'école

Ces accueils se déroulent tous les jours de classe, de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 sur chacune des écoles maternelles et élémentaires.

L'encadrement est assuré par du personnel municipal d'animation, sous la tutelle du Ministère de l'Education de la Jeunesse et des Sports.

Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial de chaque foyer.

### Le temps méridien

Il est organisé tous les jours d'école et comprend un temps de restauration collective et une surveillance des enfants dans la cour afin qu'ils puissent s'amuser et se ressourcer avant la reprise des cours.

En maternelle, les enfants de petite section bénéficient d'un temps d'accompagnement à l'endormissement.

### Le Centre de loisirs du mercredi

Proposé à la demi-journée (matin avec repas, après-midi sans repas et avec goûter) ou à la journée avec repas et goûter, il favorise la vie en collectivité, la découverte de nouvelles activités et de l'environnement de l'enfant.

L'inscription s'effectue en début d'année scolaire, mais il est possible, en fonction des places disponibles, de s'inscrire en cours d'année, selon l'évolution de vos besoins.

## LES INSCRIPTIONS VIA L'ESPACE CITOYEN

### Un seul portail numérique pour la scolarité

Ce portail - espace citoyen est disponible 24h/24 et 7j/7. Grâce à celui-ci, vous pouvez réaliser la plupart des démarches en ligne depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.

Pour les nouveaux arrivants, un dossier unique est disponible sur ce portail, ou aux guichets dans les mairies (mairie d'honneur, mairies annexes des Issambres et de la Bouverie). Le dossier est à retourner par mail complété au « guichet unique ».

Vos codes d'accès vous seront envoyés par mail.

### Cet espace vous permet

- d'inscrire vos enfants à la **restauration scolaire**, aux **activités périscolaires**,  
- de modifier vos **calendriers** dans les délais impartis,  
- de **signaler une absence** à une ou plusieurs activités  
- de **payer en ligne** par carte bancaire...

Le guichet unique assure un suivi personnalisé à toutes vos demandes dans les meilleurs délais. Vous pouvez retrouver toutes vos demandes au sein de votre espace citoyen.

### Le Guichet Unique

Le portail ne remplace pas l'**accueil physique** (en mairie d'honneur et sur les mairies annexes de la Bouverie et des Issambres).

En fonction de votre demande, l'agent d'accueil pourra vous accompagner à l'utilisation de votre espace citoyens.

Vous pouvez y **réaliser et valider l'ensemble de vos formalités « Famille »**.

**Guichet Unique - Mairie d'honneur parking des Artichauts**  
**guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr**  
du lundi au mercredi - 8h-12h et 13h30-17h30  
jeudi et vendredi 8h-12h

Mairie annexe de la Bouverie - 04 94 19 50 28  
lundi et mardi 8h30-12h30 et 13h30-17h - mercredi 8h30-12h30  
jeudi 8h30-12h30 et 13h30-17h - vendredi 8h30-12h30 et 13h30-16h30  
Mairie annexe des Issambres - 04 94 55 07 16  
du lundi au jeudi 8h-12h et 13h30-17h30  
vendredi 8h-12h et 13h30-16h30



Les écoles à Roquebrune en quelques chiffres

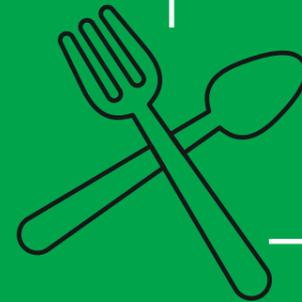


dont **508**  
en maternelles

Au 4 septembre  
**1491**  
élèves

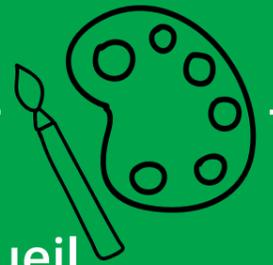


et **983**  
en élémentaires



**109**  
agents assurant l'accueil  
et le fonctionnement  
scolaire et périscolaire

**20** ATSEM **3** agents polyvalents  
**22** agents de restauration  
**64** animateurs (aide aux devoirs)



**13 classes**  
concernées par les  
**séjours scolaires**  
avec nuitées

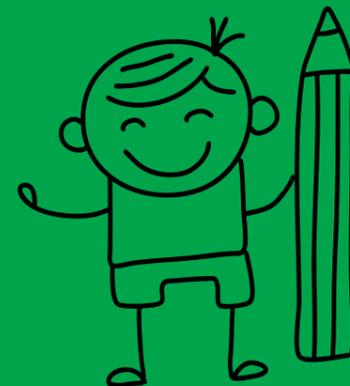
**3**  
groupes  
scolaires

**6**  
écoles  
**59**  
classes

**+ de 90%**  
des élèves inscrits  
à la restauration  
scolaire



**376** enfants  
accueillis  
en **centre**  
**de loisirs**  
du mercredi



enfants accueillis  
en périscolaire  
du matin **183**  
du soir **380**

**145** élèves  
inscrits à l'**aide**  
au devoirs



Près de  
**1,25M€**  
de budget  
travaux de rénovation,  
temps scolaire,  
périscolaire et  
extra-scolaire



# J'AI ENTRE 0 ET 3 ANS

Des activités pédagogiques encadrées par des professionnels diplômés, en adéquation avec l'âge de votre enfant

## ACCUEIL EN CRÈCHES

**sur 4 structures municipales**  
réparties sur les 3 pôles  
7h30>18h30 - lundi>vendredi  
.....  
Fermeture : vacances de Noël + 3 semaines au mois d'août

## CRÈCHES ET RPE

**Intervenants extérieurs**  
Musique, motricité, lecture, communication gestuelle...

## RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

**Accueil des enfants avec son assistant maternel par une éducatrice diplômée**  
Activités pédagogiques, motricité, éveil, conseils...  
9h>12h - lundi, jeudi & vendredi - CLCS Perrussier

## RPE

**RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES avec le foyer du Jas de Callian**

Le pôle Petite Enfance est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Toutes les informations sur [www.roquebrune.com](http://www.roquebrune.com)  
Onglets : Votre quotidien/ Famille/ Petite enfance

CCAS - Pôle Petite Enfance - 04 94 40 51 56  
[creches@mairie-roquebrune-argens.fr](mailto:creches@mairie-roquebrune-argens.fr)

## ASSISTANTS MATERNELS

**Listing des assistants maternels agréés sur la Commune**  
sur le site de la Ville

06 32 79 72 46 - [ram@mairie-roquebrune-argens.fr](mailto:ram@mairie-roquebrune-argens.fr)

# JE SUIS EN MATERNELLE

LES SERVICES  
DE LA VILLE  
ME PROPOSENT



## LE TEMPS MÉRIDIEN

Encadrement  
éducatif  
des enfants  
11h30>13h20

.....  
Accueil à la  
restauration

## AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Accueil  
périscolaire  
7h30>8h20  
16h30>17h45>18h30  
Ateliers  
Pédagogiques  
16h30>17h45

## SPORT À L'ÉCOLE

Natation  
pour les  
Grandes sections  
Atelier encadré  
par le Service  
des Sports  
pas d'inscription  
préalable

## LE TEMPS DU MERCREDI

Accueil  
en centres de loisirs  
sur les groupes scolaires  
des trois pôles  
7h30>18h30  
- à la journée repas  
et goûter inclus  
- l'après-midi sans  
repas mais  
avec goûter

## PENDANT LES VACANCES

Accueil  
extrascolaire  
sur les groupes scolaires  
des trois pôles  
7h30>18h30 à la semaine  
repas et goûter inclus  
.....  
ouverture exception-  
nelle 1 semaine à  
Noël

# JE SUIS EN CP-CE1

LES SERVICES  
DE LA VILLE  
ME PROPOSENT

## SPORT APRÈS L'ÉCOLE

**Ecole Municipale des Sports**  
sur les groupes scolaires et autres infrastructures communales  
**16h30>17h45**  
présence obligatoire jusqu'au terme de l'activité

### Initiation Piscine

lundi : Village  
jeudi : Issambres  
vendredi : Bouverie  
**16h30>18h15**  
(18h pour le Village)  
en cycles scolaires 1 & 5

## AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

**Accueil périscolaire**  
7h30>8h20  
16h30>17h45>18h30  
**Ateliers Pédagogiques**  
16h30>17h45  
**Aide aux devoirs**  
16h30>17h45

## LE TEMPS MÉRIDIEN

**Encadrement éducatif des enfants**  
11h30>13h30  
12h>14h pour la Bouverie  
.....  
**Accueil & restauration**

## SPORT À L'ÉCOLE

### Natation pour les CE1

Atelier assuré par les éducateurs sportifs municipaux en coordination avec les enseignants

## LE TEMPS DU MERCREDI

**Accueil**  
en centres de loisirs sur les groupes scolaires des trois pôles  
**7h30>18h30**  
- à la journée repas et goûter inclus  
- l'après-midi sans repas mais avec goûter

## PENDANT LES VACANCES

**Accueil extrascolaire**  
sur les groupes scolaires des trois pôles  
**7h30>18h30** à la semaine  
repas et goûter inclus  
.....  
ouverture exceptionnelle 1 semaine à Noël



GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr



# JE SUIS EN CE2-CM1-CM2

LES SERVICES DE LA VILLE  
ME PROPOSENT

## AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

**Accueil  
périscolaire**  
7h30>8h20  
16h30>18h30

**Ateliers Pédagogiques  
& Aide aux devoirs**  
16h30>17h45  
présence obligatoire  
jusqu'au terme  
de l'atelier

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

## LE TEMPS MÉRIDIEN

**Encadre-  
ment  
éducatif  
des enfants**  
11h30>13h30  
12h>14h pour la Bouverie

**Accueil &  
restauration**

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

## SPORT À L'ÉCOLE

**NATATION** pour  
CE1

**VTC** pour les CE2

**ESCALADE & NATATION**  
pour les CM1

**VOILE** pour les CM2

SANS INSCRIPTION PRÉALABLE  
ENCADRE PAR LE SERVICE DES SPORTS DE LA VILLE

**Colonie de  
vacances**

en Ardèche  
Juillet 2024

## LE TEMPS DU MERCREDI

**Accueil**  
sur les groupes  
scolaires  
7h30>18h30  
- à la journée repas inclus  
- matin repas inclus  
- après-midi sans repas  
goûter compris

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

## SPORT LE MERCREDI

**«Sport  
nature»**  
Ecole Municipale des Sports  
sur les groupes  
scolaires et autres  
infrastructures communales  
9h>12h  
présence obligatoire  
jusqu'au terme  
de l'atelier

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

## SPORT APRÈS L'ÉCOLE

**Ecole  
Municipale  
des Sports**  
sur les groupes  
scolaires et autres  
infrastructures communales  
16h30>17h45  
présence obligatoire  
jusqu'au terme  
de l'atelier

**«Evolu»  
Piscine** cycles 1-5  
mardi : Bouverie  
jeudi : Village &  
Issambres  
16h30>18h15

## PENDANT LES VACANCES

**Accueil  
extrascolaire**  
sur les 3 groupes scolaires  
7h30>18h30  
à la semaine  
repas et goûter inclus

**Stages  
Multisports**  
7h30>18h30

GUICHET UNIQUE - 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

# JE SUIS AU COLLÈGE

LES SERVICES  
DE LA VILLE  
ME PROPOSENT

LE TEMPS MÉRIDIEN

Intervention  
éducative  
et sportive  
au Collège

11h30>13h30

MAISON DES JEUNES VILLAGE- 04 94 81 23 60 maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

APRÈS L'ÉCOLE

MAISON  
DES JEUNES  
Village - Bouverie  
Issambres

périodes scolaires  
16h30>18h30  
mer. 13h30>18h30

MAISON DES JEUNES VILLAGE- 04 94 81 23 60 maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

LE TEMPS DU MERCREDI

MAISON  
DES JEUNES  
Village - Bouverie  
Issambres

Mercredi  
13h30>18h30

MAISON DES JEUNES VILLAGE- 04 94 81 23 60 maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

PENDANT LES VACANCES

MAISON  
DES JEUNES  
Village - Bouverie  
Issambres  
du lun. au ven.  
13h30>18h30  
avec bases sportives  
et loisirs

MAISON DES JEUNES VILLAGE- 04 94 81 23 60 maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

PENDANT LES VACANCES

STAGES  
MULTISPORTS

Pour les élèves  
scolarisés  
en 6° et 5°  
7h30>18h30

GUICHET UNIQUE- 04 94 19 59 59 - guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr

Colonie de  
vacances

en Ardèche

Juillet 2024



## ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS

### Maison des Services et de la Jeunesse

8h30>12h30 - 13h30>17h

Accès à des infos sur  
le logement, l'emploi, les  
droits... ainsi qu' à un espace  
de coworking avec WIFI

31, rue Grande  
André Cabasse

04 94 19 59 09

maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

## DISPOSITIFS SOCIAUX

### Bourse au Permis de conduire

### Bourse au B.N.S.S.A. & Permis Bateau

### Bourse au B.A.F.A.

04 94 19 59 09

maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

## JUSQU'À 17 ANS

### MAISON DES JEUNES

### Village - Bouverie Issambres

Vacances scolaires du  
lun. au ven. - 13h30>18h30

### périodes scolaires

16h30>18h30

mer. 13h30>18h30

04 94 19 59 09

maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

## ÉDUCATION ET SOLIDARITÉ

### CHANTIERS ÉDUCATIFS

Une participation permet  
de bénéficier d'une gratuité  
pour une activité  
organisée par le Pôle  
Jeunesse de la Ville.

MAISON DES JEUNES VILLAGE

04 94 81 23 60  
maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr

## ÉDUCATION ET SOLIDARITÉ

### CHANTIERS SOLIDAIRES

Une participation crédite  
un compte personnel  
pouvant être «débloqué»  
sous une durée de 3 ans,  
afin de t'accompagner à  
l'insertion sociale et/ou  
professionnelle.

C.C.A.S.

04 94 44 51 30  
ccas@mairie-roquebrune-argens.fr

# J'AI ENTRE 15 ET 25 ANS

LES SERVICES DE LA VILLE  
ME PROPOSENT

# Règlement intérieur & Tarifs

## Activités du mercredi

Les inscriptions aux accueils collectifs de mineurs du mercredi s'effectuent à l'année et sont modifiables. Trois types d'accueils sont proposés : - à la journée entière (repas et goûters inclus), - à la demi-journée avec repas (uniquement en matinée) - à la demi-journée sans repas et avec goûters (après-midi).

Un ticket journalier peut être délivré en cas d'urgence au tarif indiqué sur la Décision Municipale en vigueur dans la limite de un par mois. Les inscriptions à l'Ecole Municipale des Sports du mercredi sont annuelles et modifiables.

## Activités périscolaires - hors mercredi

Accueil du matin - Aide aux devoirs - Accueil du soir\* Ecole Municipale des Sports\* du Soir **l'inscription est annuelle et modifiable**  
\*Pour les activités concernées la Tarification tient compte du goûter

Lors de l'inscription, les parents définissent la périodicité de fréquentation pour l'année scolaire. Toute modification devra être effectuée sur le portail citoyen huit jours avant le jour du changement souhaité.

## Centres extrascolaires - pendant les vacances

Les inscriptions aux activités extrascolaires des petites et grandes vacances s'effectuent à la semaine, dans la limite des places disponibles.

L'inscription se fait pour chaque période dans un délai d'un mois environ avant le début des activités, et s'effectue à la semaine. L'accueil est proposé avec repas et goûter inclus.

## La restauration collective

Les inscriptions pour la restauration scolaires sont annuelles et modifiables.

Lors de l'inscription, les parents définissent la périodicité de fréquentation pour l'année scolaire.

Toute modification devra être effectuée sur l'espace citoyen, trois jours avant le jour du changement souhaité. Un ticket journalier peut aussi être délivré en cas d'urgence au tarif indiqué par la décision municipale en vigueur.

## Le dossier d'Inscription Unique

La constitution d'un dossier Unique par famille et par enfant est obligatoire pour toute premières inscriptions aux prestations suivantes :

Accueils péris et extrascolaires (matins-soirs, mercredis, vacances), l'aide aux devoirs, la restauration scolaire, l'Ecole Municipale des sports, l'aquagym et l'école de natation, les accueils de jeunes, l'Ecole Municipale des Arts.

Le dossier unique (format papier) est composé :  
- Pour les nouveaux arrivants et les enfants scolarisés en première section de maternelle et en CP : du dossier unique rempli accompagné de toutes les pièces justificatives (voir ci-contre)

- Pour le renouvellement annuel : des pièces justificatives précisant les changements d'information (attestation d'assurance, changement de coordonnées...)

### Liste des pièces justificatives à fournir pour la constitution d'un dossier unique :

- la fiche familiale de renseignements
- la fiche sanitaire de liaison (une par enfant)
- l'autorisation de sortie complétée et signée (en ligne)
- l'autorisation de droit à l'image à complétée et signée (en ligne)

- Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) le cas échéant (en ligne)
- La fiche de pré-inscription scolaire en cas d'inscription à l'une des 6 écoles de la Commune
- Le règlement intérieur signé par les parents
- Un photocopie d'un document d'identité (d'un responsable légal du mineur inscrit)
- Une copie du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant mineur
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou attestation d'hébergement + photocopie d'une pièce d'identité de l'hébergeant + copie du justificatif de domicile de l'hébergeant
- Une copie de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année N-2
- Numéro d'allocataire CAF ou MSA
- Une autorisation de prélèvement + RIB correspondant
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile mentionnant le nom de l'enfant concerné par l'inscription
- En cas de situation de divorce (ou rupture de pacs) entre les responsables légaux de l'enfant inscrit, une copie du jugement intégral de divorce ou séparation, ou l'ordonnance de non-conciliation
- Une copie des vaccinations en cours de validité ou un certificat médical attestant de la situation vaccinale de l'enfant datée de moins de 3 mois.

# Année scolaire 2023-2024

## JOURS

Lundi  
Mardi  
Mercredi (autres)  
Jeudi  
Vendredi

## Restauration scolaire

### HORAIRES

Village et Issambres  
11h30 - 13h30  
Bouverie 12h - 14h

### REPAS

classique ou végétarien

### TARIFS

Selon la délibération municipale en vigueur

### NON INSCRIT

Tarif forfaitaire

## TICKET JOURNALIER

Tarif forfaitaire

## Accueils périscolaires - avant et après école

### ACTIVITÉS

Accueil du Matin  
Accueil du Soir  
Ateliers pédagogiques  
Aide aux devoirs  
Ecole Municipale des Sports

### HORAIRES

7h30 - 8h20  
16h30-17h45-18h30  
16h30-17h45  
16h30-17h45

### TARIFS

Selon la délibération municipale en vigueur

### NON INSCRITS

Tarif forfaitaire  
Tarif forfaitaire  
non acceptés  
non acceptés  
non acceptés

### PÉNALITÉS DE RETARD

montant forfaitaire (en plus du tarif de la séance)

## Accueils Périscolaires - le mercredi

### ACTIVITÉS

Accueil de Loisirs de 3 à 11 ans  
  
Sport Nature  
CE2-CM1-CM2

### HORAIRES

7h30 - 18h30  
7h30 - 13h30  
13h30 - 18h30  
  
9h - 12h

### TARIFS

Selon la délibération municipale en vigueur

### NON INSCRITS

35€/jour/enfant

## Accueils extrascolaires - Vacances

### ACTIVITÉS

Accueil de Loisirs  
Stages multisports

### HORAIRES

7h30 - 18h30  
7h30 - 18h30

### TARIFS

Selon la délibération municipale en vigueur

### NON INSCRITS

non acceptés  
non acceptés

### NON INSCRITS

175€/semaine/enfant

## Maison des Jeunes

### ACTIVITÉS

de 12 à 17 ans

### TARIFS

Adhésion annuelle : 5 € (non remboursable)

## Modalités de paiement

Le règlement pourra être effectué par :

- Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la régie de recettes multiservices
- Carte bancaire
- Paiement en ligne via le portail
- Prélèvement automatique
- En numéraire pour les montants inférieur à 300€ auprès de la régie de recettes du Guichet Unique
- Chèque emploi service\*

\*En C.E.S.U (Chèque Emploi Services Universel) pour les activités périscolaires, les A.C.M des mercredis et des vacances ainsi que pour les E.A.J.E.

Les règlements en espèces ou en C.E.S.U doivent être remis en main propre au régisseur ou à son suppléant ou à son mandataire.

Avec le règlement doit être joint le coupon situé au bas de la facture.

# L'accompagnement **éducatif** municipal

## GUICHET UNIQUE

04 94 19 59 59

[guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr](mailto:guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr)

## CCAS - POLE PETITE ENFANCE

crèches : 04 94 40 51 56

[creches@mairie-roquebrune-argens.fr](mailto:creches@mairie-roquebrune-argens.fr)

Relais Petite Enfance :

06 32 79 72 46

[ram@mairie-roquebrune-argens.fr](mailto:ram@mairie-roquebrune-argens.fr)

## DIRECTION EDUCATION

04 94 19 59 59

## CULTURE-PATRIMOINE

04 94 19 59 47

[mediatheque.bouverie@orange.fr](mailto:mediatheque.bouverie@orange.fr)

04 98 11 36 85

[patrimoine@mairie-roquebrune-argens.fr](mailto:patrimoine@mairie-roquebrune-argens.fr)

## MAISON DES SERVICES

ET DE LA JEUNESSE

04 94 19 59 09

[maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr](mailto:maisondesservices@mairie-roquebrune-argens.fr)

Informations-Inscriptions-Dérogations-Activités péri/extrascolaires  
Facturation pour toutes les activités des 0-17 ans  
Accueil en Mairie d'Honneur et dans les mairies annexes

Gestion des crèches et  
du Relais Petite Enfance

Gestion de la restauration  
scolaire, du jardin pédagogique  
et de l'instruction à domicile...

Gestion des services  
Médiathèques et Patrimoine, École Municipale des Arts

Bourses au Permis de conduire et au BAF  
dispositifs d'aides - accompagnement individuel ou collectif  
Chantier éducatif et solidaire  
Permanence Mission Locale et autres partenaires d'insertion



## CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

### ZONE A

Besançon, Bordeaux,  
Clermont-Ferrand, Dijon,  
Grenoble, Limoges, Lyon,  
Poitiers

### ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Lille,  
Nancy-Metz, Nantes, Nice,  
Normandie, Orléans-Tours,  
Reims, Rennes, Strasbourg

### ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris,  
Toulouse, Versailles

| SEPT. 2023  | OCT. 2023  | NOV. 2023  | DÉC. 2023  | JANV. 2024   | FÉV. 2024  | MARS 2024  | AVRIL 2024   | MAI 2024   | JUIN 2024  | JUIL. 2024  | AOÛT 2024   |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|---|
| V 1<br>S 2<br><b>D 3</b><br>L 4 RENTRÉE<br>M 5<br>M 6<br>J 7<br>V 8<br>S 9<br><b>D 10</b><br>L 11<br>M 12<br>M 13<br>J 14<br>V 15<br>S 16<br><b>D 17</b><br>L 18<br>M 19<br>M 20<br>J 21<br>V 22<br>S 23<br><b>D 24</b><br>L 25<br>M 26<br>M 27<br>J 28<br>V 29<br>S 30 | <b>D 1</b><br>L 2<br>M 3<br>M 4<br>J 5<br>V 6<br>S 7<br><b>D 8</b><br>L 9<br>M 10<br>M 11<br>J 12<br>V 13<br>S 14<br><b>D 15</b><br>L 16<br>M 17<br>M 18<br>J 19<br>V 20<br>S 21<br><b>D 22</b><br>L 23<br>M 24<br>M 25<br>J 26<br>V 27<br>S 28<br><b>D 29</b><br>L 30<br>M 31 | <b>M 1</b><br>J 2<br>V 3<br>S 4<br><b>D 5</b><br>L 6<br>M 7<br>M 8<br>J 9<br>V 10<br><b>S 11</b><br><b>D 12</b><br>L 13<br>M 14<br>M 15<br>J 16<br>V 17<br>S 18<br><b>D 19</b><br>L 20<br>M 21<br>M 22<br>J 23<br>V 24<br>S 25<br><b>D 26</b><br>L 27<br>M 28<br>M 29<br>J 30<br><b>D 31</b> | V 1<br>S 2<br><b>D 3</b><br>L 4<br>M 5<br>M 6<br>J 7<br>V 8<br>S 9<br><b>D 10</b><br>L 11<br>M 12<br>M 13<br>J 14<br>V 15<br>S 16<br><b>D 17</b><br>L 18<br>M 19<br>M 20<br>J 21<br>V 22<br>S 23<br><b>D 24</b><br>L 25<br>M 26<br>M 27<br>J 28<br>V 29<br>S 30<br><b>D 31</b> | <b>L 1</b><br>M 2<br>M 3<br>J 4<br>V 5<br>S 6<br><b>D 7</b><br>L 8<br>M 9<br>M 10<br>J 11<br>V 12<br>S 13<br><b>D 14</b><br>L 15<br>M 16<br>M 17<br>J 18<br>V 19<br>S 20<br><b>D 21</b><br>L 22<br>M 23<br>M 24<br>J 25<br>V 26<br>S 27<br><b>D 28</b><br>L 29<br>M 30<br>M 31 | J 1<br>V 2<br>S 3<br><b>D 4</b><br>L 5<br>M 6<br>M 7<br>J 8<br>V 9<br>S 10<br><b>D 11</b><br>L 12<br>M 13<br>M 14<br>J 15<br>V 16<br>S 17<br><b>D 18</b><br>L 19<br>M 20<br>M 21<br>J 22<br>V 23<br>S 24<br><b>D 25</b><br>L 26<br>M 27<br>M 28<br>J 29<br><b>D 31</b> | V 1<br>S 2<br><b>D 3</b><br>L 4<br>M 5<br>M 6<br>J 7<br>V 8<br>S 9<br><b>D 10</b><br>L 11<br>M 12<br>M 13<br>J 14<br>V 15<br>S 16<br><b>D 17</b><br>L 18<br>M 19<br>M 20<br>J 21<br>V 22<br>S 23<br><b>D 24</b><br>L 25<br>M 26<br>M 27<br>J 28<br>V 29<br>S 30<br><b>D 31</b> | <b>L 1</b><br>M 2<br>M 3<br>J 4<br>V 5<br>S 6<br><b>D 7</b><br>L 8<br>M 9<br>M 10<br>J 11<br>V 12<br>S 13<br><b>D 14</b><br>L 15<br>M 16<br>M 17<br>J 18<br>V 19<br>S 20<br><b>D 21</b><br>L 22<br>M 23<br>M 24<br>J 25<br>V 26<br>S 27<br><b>D 28</b><br>L 29<br>M 30<br>M 31 | <b>M 1</b><br>J 2<br>V 3<br>S 4<br><b>D 5</b><br>L 6<br>M 7<br><b>M 8</b><br><b>J 9</b><br>V 10<br>S 11<br><b>D 12</b><br>L 13<br>M 14<br>M 15<br>J 16<br><b>D 16</b><br>L 17<br>M 18<br><b>D 19</b><br><b>L 20</b><br>M 21<br>M 22<br>J 23<br>V 24<br>S 25<br><b>D 26</b><br>L 27<br>M 28<br>M 29<br>J 30<br>V 31 | S 1<br><b>D 2</b><br>L 3<br>M 4<br>M 5<br>J 6<br>V 7<br>S 8<br><b>D 9</b><br>L 10<br>M 11<br>M 12<br>J 13<br>V 14<br>S 15<br><b>D 16</b><br>L 17<br>M 18<br>M 19<br>J 20<br>V 21<br>S 22<br><b>D 23</b><br>L 24<br>M 25<br>M 26<br>J 27<br>V 28<br>S 29<br><b>D 30</b><br>L 31 | L 1<br>M 2<br>M 3<br>J 4<br>V 5<br>S 6<br><b>D 7</b><br>L 8<br>M 9<br>M 10<br>J 11<br>V 12<br>S 13<br><b>D 14</b><br>L 15<br>M 16<br>M 17<br>J 18<br>V 19<br>S 20<br><b>D 21</b><br>L 22<br>M 23<br>M 24<br>J 25<br>V 26<br>S 27<br><b>D 28</b><br>L 29<br>M 30<br>M 31 | J 1<br>V 2<br>S 3<br><b>D 4</b><br>L 5<br>M 6<br>M 7<br>J 8<br>V 9<br>S 10<br><b>D 11</b><br>L 12<br>M 13<br>M 14<br>J 15<br>V 16<br>S 17<br><b>D 18</b><br>L 19<br>M 20<br>M 21<br>J 22<br>V 23<br>S 24<br><b>D 25</b><br>L 26<br>M 27<br>M 28<br>J 29<br>V 30<br>S 31 |

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Décembre 2023



Guichet Unique

[guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr](mailto:guichet.unique@mairie-roquebrune-argens.fr)

04 94 19 59 59